



*Ville de Pontivy*

**Commission personnel – Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des  
Conditions de Travail**

**Compte-rendu des réunions du 11 février 2019**

C9-2019-002

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Jacques PERAN, Adjoint au Personnel

Madame Chantal GASTINEAU, Conseillère Municipale

Monsieur Michel JARNIGON, Adjoint aux sports, loisirs et vie associative

Monsieur Yann LORCY, 1er adjoint

Madame Annie GUILLEMOT, Conseillère Municipale

Madame Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Conseillère Municipale

**Organisations Syndicales :**

**C.G.T. :**

Monsieur Kevin BOUCICAUD, Service Bâtiments

Madame Frédérique CLEQUIN, Éducation

Monsieur Éric POSSEME, SEV

Madame Émilie ALTABA, Éducation

Madame Corinne QUENEAU, EHPAD

Madame Valérie GIANGRANDE, Assistante de prévention

**C.F.D.T. :**

Madame Laurence ANNO, Éducation

Madame Sophie CUEFF, Secrétariat Général

Monsieur Christophe LE TUTOUR, SEV Sports

**ASSISTAIENT À LA RÉUNION :**

Monsieur Patrick LE HENANFF, Directeur Général

Madame Sandra LETHIEC, Directrice du CCAS

Madame Adeline GONNARD, Directrice Education-Animation

Madame Nathalie URSET, Directrice de l'EHPAD

Madame Corinne LEMOINE, Directrice des Ressources Humaines

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Eddy RENAULT, Conseiller Municipal

Madame Stéphanie GUEGAN, Adjointe à l'action sociale

Monsieur Philippe AMOURETTE, Conseiller Municipal

Madame Françoise RAMEL, Conseillère Municipale

Madame Sylvie LE POUZARD, Archives-Documentation

Monsieur Yohan LE NAGARD, Atelier de Cuisine Municipal

Monsieur Julien MIGNOT, DST

Madame Christelle VANDERLOOVEN, Directrice des Finances

Monsieur Lionel KERDUDO, ACFI du CDG56

Dr Hervé LE MARCHAND, médecin de prévention

Madame Marie BOUVIN, secrétaire administrative du CHSCT

La commission du personnel a examiné les dossiers soumis au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se sont réunis le 11 février 2019.

**I – PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS (Cf. ci-joint)**

- Mise à jour du tableau des emplois au 1er mars 2019

<b>Avis</b>	<b>Collège Personnel</b>	<b>Collège Employeur</b>
<b>Favorable</b>	5	5
<b>Défavorable</b>		
<b>Abstention</b>		

- Compte Épargne Temps (CET) : modification des conditions de paiement des heures épargnées

<b>Avis</b>	<b>Collège Personnel</b>	<b>Collège Employeur</b>
<b>Favorable</b>	5	5
<b>Défavorable</b>		
<b>Abstention</b>		

## **II – AUTRES POINTS**

### **1 - DOSSIERS SOUMIS AU CT**

#### **A – Adoption du règlement intérieur du Comité Technique (CT)**

Afin de tenir compte de l'élection de nouveaux représentants du personnel le 6 décembre 2018, il a été proposé l'adoption d'un nouveau règlement intérieur qui a pour but de préciser les modalités du fonctionnement du CT.

Les membres du CT ont émis les avis suivants :

<b>Avis</b>	<b>Collège Personnel</b>	<b>Collège Employeur</b>
<b>Favorable</b>	5	5
<b>Défavorable</b>		
<b>Abstention</b>		

#### **B – Informations sur les frais de personnel 2019**

Les membres du CT doivent être informés des mesures budgétaires qui ont un impact sur la rémunération du personnel.

Le budget 2019 est évalué à 7 184 510 € (7 212 960 € au BP 2018).

Les éléments qui impactent le budget 2019 sont les suivants :

- le gel de la valeur du point d'indice
- les effets mécaniques d'évolution de la masse salariale liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon de grade et la promotion interne
- la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier de 1,5%
- la mise en place d'un dispositif d'exonération des cotisations salariales (assurance vieillesse de base et de retraite) sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier dans les secteurs publics et privés
- la revalorisation du CET (compte épargne temps de 10€ du montant des jours monétisés)
- les frais de mission : augmentation à venir des taux de nuitée avec des distinctions selon les zones géographiques
- les nouvelles modalités d'application du CIA du RIFSEEP aux agents (part liée à l'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir)
- l'effet de l'arrêt des TAP le 7 juillet 2018 (environ 190 000€ en année pleine)

- le coût du chargé de projet Cœur de ville en année pleine de 52 000€ (recrutement le 20 août 2018)

- les effets du nouveau contrat d'assurances des risques statutaires souscrit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les membres du CT ont pris connaissance de ces informations.

### **C – Bilan des actions de formation 2018**

Le budget 2018 affecté à la formation a été de 24 320, 91 € pour 169 agents et 244,5 jours.

Les membres du CT ont pris connaissance de ces informations.

### **D – Informations sur les stagiairisation 2019**

Les membres du CT ont été informés de la mise en stage de 7 agents : 5 au 1er janvier et 2 au 1er février 2019.

### **E – Modification de l'accord ARTT pour le SEV**

Il a été proposé aux membres du CT de modifier les dispositions de l'accord ARTT relatives aux dates de début et de fin de la basse et de la haute saison pour tenir compte des contraintes de gestion du logiciel RH « CIRIL ».

En effet, la gestion des congés des agents est simplifiée lorsque le logiciel intègre dans ses calculs uniquement des semaines complètes (du lundi au vendredi).

Or, le dispositif actuel prévoit que :

« -la haute saison : mars à octobre (36 semaines)

-la basse saison : novembre à février (16 semaines) ».

En l'état actuel, la haute et la basse saison peuvent commencer en milieu de semaine, rendant complexe le décompte des droits à congés.

Il a été proposé la modification suivante :

- la haute saison commencera le 1er lundi du mois de mars,
- la basse saison commencera le 1er lundi du mois de novembre.

Cette modification s'appliquera dès 2019 ; les autres dispositions relatives aux horaires demeurent inchangées.

Les membres du CT ont émis les avis suivants :

<b>Avis</b>	<b>Collège Personnel</b>	<b>Collège Employeur</b>
<b>Favorable</b>	5	5
<b>Défavorable</b>		
<b>Abstention</b>		

#### **F – Extension du dispositif des astreintes**

L'examen de cette question a été reportée à un prochain CT ; une réunion avec les chefs de service concernés doit être planifiée.

#### **G – Modification de l'organigramme**

Il a été présenté le rattachement fonctionnel au DGS de l'agent chargé de la gestion du service de pré-instruction de l'urbanisme.

Jusqu'à présent cet agent est affecté aux services techniques et placé sous la direction du DST.

Or, le rattachement au DGS serait plus cohérent car :

- l'urbanisme est principalement suivi par le DGS,
- les questions foncières sont suivies par le DGS,
- le DGS est chargé de solliciter les estimations en tout genre auprès de France Domaine.

En outre, l'agent, a pour interlocuteurs principaux, des agents situés dans les bâtiments de la mairie :

- gestion du RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés) avec la responsable du service Population
- gestion de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) avec un agent de la Direction des Finances
- réponses aux plaintes en lien avec la police municipale.

Les membres du CT ont émis les avis suivants :

<b>Avis</b>	<b>Collège Personnel</b>	<b>Collège Employeur</b>
<b>Favorable</b>	5	5
<b>Défavorable</b>		
<b>Abstention</b>		

## **H – Appel à candidature interne pour le poste d'ASTEM en classe bilingue**

Les membres du CT ont été informés qu'un appel à candidatures internes pour pourvoir un poste d'ATSEM en classe bilingue Français-Breton sera lancé dès à présent avec l'envoi des bulletins de paie pour pouvoir, dans un 2<sup>nd</sup> temps, prévoir une formation.

## **I – Livret d'accueil**

Le livret d'accueil sera finalisé au 1er trimestre 2019.

L'ordre du jour du CTP étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 11h30.

## **2 – DOSSIERS SOUMIS AU CHSCT**

### **A – Adoption du règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Afin de tenir compte de la désignation des nouveaux représentants du personnel suite à l'élection du 6 décembre 2018, il a été proposé l'adoption d'un nouveau règlement intérieur qui a pour but de préciser les modalités du fonctionnement du CHSCT.

Après discussion, il a été convenu que les réunions du CHSCT continuerait à se tenir en mairie mais que conformément à l'article 3 du présent règlement une liste des sites à visiter sera établie annuellement.

Par ailleurs, il n'a pas été fait droit, dans un premier temps, à la demande de la CFDT de convoquer aussi les suppléants aux réunions du CHSCT afin de conserver à cette instance son caractère de groupe de travail.

Les membres du CHSCT ont émis les avis suivants :

<b>Avis</b>	<b>Collège Personnel</b>	<b>Collège Employeur</b>
<b>Favorable</b>	3 (CGT)	3
<b>Défavorable</b>		
<b>Abstention</b>	3 (CDFT)	1 (Mme Doré-Lucas)

### **B - Approbation de comptes rendus**

Les comptes rendus des CHSCT du 3 avril et du 19 novembre 2018 ont été approuvés.

### **C – Analyse des accidents et des maladies professionnelles (2018)**

L'assistante de prévention a présenté la synthèse des accidents et maladies professionnelles survenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

### **D – Rapports d'activité de la médecine professionnelle et préventive du cdg56**

La présentation de ce rapport ayant déjà été différée une fois compte tenu de l'absence du directeur du Pôle Santé au Travail et du médecin de prévention normalement chargés de le présenter, une rapide analyse en est faite par l'assistante de prévention.

Certaines anomalies du rapport sont pointées.

### **E – Présentation des 4 études ergonomiques (2 sur l'espace Kenere – 2 sur l'EHPAD site Liot)**

L'assistante de prévention présente ces études ; certaines préconisations ont été immédiatement réalisées (achat de nouveaux luminaires, paramétrage d'ordinateurs), d'autres doivent être planifiées compte tenu des coûts (pose de films solaires, réaménagement des espaces d'accueil).

### **F – Actions réalisées et actions en cours pour améliorer la sécurité des agents**

L'assistante de prévention a présenté les actions qui ont permis d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des agents au travail ainsi que celles qui sont en cours de réalisation.

### **G – Introduction de nouvelles technologies : mise en place du logiciel de gestion des services techniques « Open GST »**

Les membres du CHSCT ont été informés de l'état d'avancement de ce projet.

En effet, afin, notamment, de faciliter la gestion des demandes d'intervention faites aux services techniques par les administrés et par les services municipaux, la ville a fait l'acquisition d'un logiciel « Open GST ».

Le déploiement de celui-ci devrait être effectif courant février – mars 2019 après réalisation de formations internes.

Les membres du CHCST ont pris note de ces informations.

## **H – Formations sécurité 2019**

Les membres du CHCST ont été informés des actions de formation recensées pour 2019 en matière de sécurité (Caces, Autorisations de conduite, Permis, Habilitations).

Il a été rappelé que ces formations sont prioritaires.

Une organisation permettant de suivre l'état d'avancement de ce plan de formation sécurité a été adoptée (comité de pilotage, suivi trimestriel à l'occasion des CHCST, bilan annuel présenté aux instances ...).

Il a été aussi précisé qu'il est nécessaire que la question de la formation des agents à l'utilisation des nouveaux matériels et engins soit envisagée dès l'achat desdits matériels et engins.

Par ailleurs, les nouveaux membres du CHCST ont été informés qu'ils devaient suivre une formation, « Développement des compétences des membres pour un premier mandat » et que ceux qui ont été réélus seraient invités à participer à une formation d'« Actualisation des compétences ». Ces formations sont organisées par le CNFPT.

## **I – Analyse des risques psychosociaux (RPS)**

Les membres du CHCST ont été informés de la date de la réunion de lancement de la démarche d'évaluation des RPS organisée par le cabinet NEERIA.

L'ordre du jour du CHSCT étant épuisé, M. Péran a levé la séance à 16h15.